

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **1^{er} trimestre 2024**
Séance du **25 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le 12 mars (points concernant le vote du budget) et 19 mars (points complémentaires), s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	x			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCÓNAT	x			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGOU	x			Isabelle PACHECO	X		
Fabienne DREME	x			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	x			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	x			Guillemette RIVOIRE		X	
Eric FRULLINO	x			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	x			Grégoire BALLANSAT		x	Ludovic MONDONGOU
Philippe LANGANNE	x			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ		x	Christine PEPIN	Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL	x			Sophie FORNUTO		x	Luc DUBOIS
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER		x	Jean-Marc STEDILE
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2024-22 AFFAIRES BUDGETAIRES – AJUSTEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE FRUITIERE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2022-33 du 21 mars 2022 portant création de l'autorisation du programme pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière,

VU la délibération n° 2023-126 du 11 décembre 2023 portant modification du programme pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière,

VU l'avis de la commission finances du 11/03/2023,

ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe aux finances et à l'administration générale, selon lequel :

Par délibération du 21 mars 2022, le conseil municipal avait décidé de recourir à une autorisation de programme et des crédits de paiement dans le cadre du projet de réhabilitation de la fruitière, selon le calendrier et les montants suivants :

Libellé	Montant initial de l'AP	Montant des crédits de paiement			
		2022	2023	2024	TOTAL
Réhabilitation de l'ancienne fruitière	1 905 000	1 635 000	270 000		1 905 000



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-22	AFFAIRES BUDGETAIRES – AJUSTEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE FRUITIERE
--------------	-----------	---

Le programme a été ajusté au cours de l'exercice 2023, aussi bien en ce qui concerne son montant que de la répartition des crédits de paiement comme suit :

Libellé	Montant initial	Ajustement	Montant revu de l'AP	Montant des crédits de paiement			
		2023		2022	2023	2024	TOTAL
Réhabilitation de l'ancienne fruitière	1 905 000	110 000	2 015 000	481 380,85	1 305 000	228 619,15	2 015 000,00

Les travaux ont été réceptionnés le 19 décembre 2023 et les décomptes définitifs avec les révisions de prix définitives seront établis en 2024.

Aussi, il est proposé d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Libellé	Montant initial	Ajustement	Montant revu de l'AP	Montant des crédits de paiement			
		2023		2022	2023	2024	TOTAL
Réhabilitation de l'ancienne fruitière	1 905 000,00	110 000,00	2 015 000,00	481 380,85	1 304 096,40	229 522,75	2 015 000,00

La commission des finances du 11 mars 2024 a rendu un avis favorable pour la présentation de ce projet de budget.

➤ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- **D'approuver la modification de l'échéancier de l'autorisation de programme comme décrit ci-dessus pour le projet de réhabilitation de l'ancienne fruitière pour installer un magasin de producteurs et deux logements**
- **De dire que les crédits de paiement feront l'objet d'inscriptions budgétaires au titre de l'exercice 2024 tel que prévu ci-dessus**



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-22	AFFAIRES BUDGETAIRES – AJUSTEMENT DU PROGRAMME PLURIANNUEL POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE FRUITIERE
--------------	-----------	---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

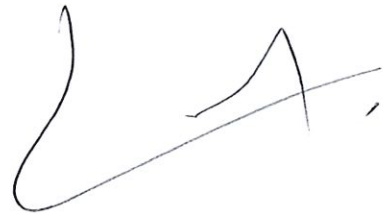
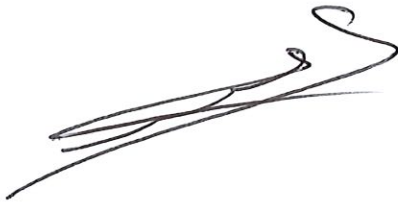
Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	27	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	27	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 28/03/2024

De sa mise en ligne le : 28/03/2024



